



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Participation patronale

Question écrite n° 18077

Texte de la question

M. Charles Fèvre attire l'attention de M. le ministre du logement sur la nouvelle baisse du « 1 p. 100 logement ». En effet, on peut redouter qu'à terme ce type de financement pourtant très utile ne vienne à disparaître. Pourtant, aujourd'hui encore il permet - ou contribue - à la construction et à la réhabilitation de nombreux logements, lesquelles restent plus que jamais indispensables en raison de l'importante contraction de l'offre depuis 1982. C'est pourquoi il lui demande de lui apporter tous apaisements quant à la pérennité de cette ressource.

Texte de la réponse

Le ministre du logement est convaincu de la très grande utilité du 1 p. 100 logement. Sa suppression, ou seulement son affaiblissement par une baisse du taux de la collecte, aurait des conséquences sérieuses sur le financement du logement social, qu'il s'agisse de l'accession à la propriété ou des opérations locatives. Le 1 p. 100 logement apporte en effet chaque année 13 milliards de francs au logement, soit à peu près le même montant que les aides budgétaires à la pierre. Sur la proposition du ministre du logement, le Gouvernement a décidé de ne pas modifier le taux de la collecte qui sera donc maintenu à son niveau actuel de 0,45 p. 100. Par contre, il est envisagé avec les intéressés le principe d'une participation volontaire et exceptionnelle au FNAL d'un montant maximum de 1 milliard de francs dont les modalités pourront être fixées par voie conventionnelle en 1995.

Données clés

Auteur : [M. Fèvre Charles](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18077

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 1994, page 4549

Réponse publiée le : 17 octobre 1994, page 5186